

Fiche Pratique

Épargne Handicap

MAI 2020

Définition

Un contrat «Épargne Handicap» est un contrat d'assurance en cas de vie d'une durée effective d'au moins 6 ans, qui garantit le versement d'un capital ou d'une rente viagère à l'adhérent assuré atteint, lors de l'adhésion, d'une infirmité qui l'empêche de se livrer, dans des conditions normales de rentabilité, à une activité professionnelle, et n'ayant pas encore obtenu la liquidation de ses droits à la retraite.

L'adhérent assuré est donc la personne handicapée

L'état d'invalidité peut être justifié par tous moyens notamment :

- l'accueil en entreprise adaptée ou en service d'aide par le travail sur décision de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) anciennement COTOREP (Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel) ;
- admission en milieu ordinaire du travail avec réduction de salaire en raison d'un rendement professionnel notoirement diminué, ouvrant droit en application de l'article L 5213-7 du Code du travail à une certaine garantie de ressources instituée par l'article L 243-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;
- la détention d'une carte d'invalidité prévue à l'article L 241-3 du CASF lorsque l'invalidité qui a motivé la délivrance de la carte ne permet pas à son titulaire de se livrer à une activité professionnelle dans des conditions normales de rentabilité.

Régime fiscal

En plus des avantages de l'assurance vie, les adhésions ouvertes dans le cadre de «l'épargne handicap» bénéficient d'un régime fiscal spécifique :

Réduction d'impôts

Chaque versement ouvre droit à une réduction d'impôt de 25 %, dans la limite d'un plafond global de versements annuels de 1 525 €, plus 300 € par enfant à charge (150 € en cas de garde alternée). La limite s'apprécie au niveau du foyer fiscal en tenant compte des versements effectués sur les contrats Épargne Handicap et les contrats rente survie détenus par les membres du foyer fiscal. La réduction d'impôt est calculée sur le montant des primes effectivement versées.

Exemple

Parent ayant 1 enfant à charge

Versement annuel sur le contrat Épargne Handicap : 3 000 €
Versement pour le calcul de la réduction d'impôt : 1 525 € (plafond) + 300 € (1 enfant à charge), soit 1 825 €. Calcul de la réduction d'impôt : 25 % de 1 825 €, soit 456,25 €.

L'adhérent doit être en mesure de présenter, à la demande de l'administration fiscale, l'attestation de versement adressée par le GIE Afer.

Les prélèvements sociaux

Les produits des contrats Épargne Handicap sont exonérés de prélèvements sociaux pendant la phase d'épargne du contrat. Ils s'appliquent en revanche en cas de rachat total ou partiel si les produits sont soumis à l'impôt sur le revenu (barème progressif, prélèvement forfaitaire libératoire ou non libératoire). Les produits des contrats Épargne Handicap ne sont pas soumis aux prélèvements sociaux en cas de décès.

Votre conseiller



www.afer.fr



Document publicitaire, non contractuel, achevé de rédiger le 15 avril 2020 par le GIE Afer, sur la base de la réglementation en vigueur à cette date.

GIE Afer : Groupement d'Intérêt Économique - régi par les articles L.251-1 à L.251-23 du Code de commerce - 325 590 925 RCS Paris constitué entre l'Association Afer, les sociétés d'assurance Aviva Vie, Aviva Épargne Retraite et le Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire Aviva Retraite Professionnelle - 36 rue de Châteaudun - 75441 Paris Cedex 09 - Tél. : 01 40 82 24 24 - Fax : 01 42 85 09 18. URL : www.afer.fr

Afer : Association Française d'Épargne et de Retraite. Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - 36, rue de Châteaudun - 75009 Paris.

Aviva Vie : Société Anonyme d'assurance vie et de capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 euros - Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - 732 020 805 R.C.S. Nanterre.

Aviva Epargne Retraite : Société Anonyme d'assurance vie et de capitalisation au capital de 553 879 451 euros - Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - 378 741 722 R.C.S. Nanterre.